

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 206

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 33 OCTIES A

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« ceux-ci »

les mots :

« ces organismes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.